

Projet HORIZEO, futur parc photovoltaïque de Saucats

Le projet Horizéo prévoit la construction d'un parc photovoltaïque géant de **1000 hectares** de surface, sur la commune de Saucats. Soit l'équivalent de 1200 terrains de football.

Des acteurs privés (Engie et Neoen) et public (RTE), pour le raccordement, sont à l'initiative de ce projet. Selon les estimations, l'électricité produite par ces panneaux solaires atteindrait **1 GigaWatt** par an et permettrait de satisfaire un **tiers des besoins en énergie** des entreprises girondines (ou une ville de 600 000 habitants par exemple). Cette électricité serait vendue principalement aux entreprises. Le coût total serait **d'1 milliard d'euros au total**, exclusivement financé par les porteurs du projet. S'il voyait le jour, ce parc photovoltaïque serait **le plus grand de France et même d'Europe**.

Cette nouvelle plateforme s'inscrit dans un contexte national et plus particulièrement régional de développement de la filière photovoltaïque ces dernières années. En effet, la Nouvelle-Aquitaine est la **1^{ère} région de France pour l'implantation de panneaux solaires**. Le plus grand parc photovoltaïque national se trouve actuellement à Cestas (300 hectares), créé en 2015 et géré par Neoen. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de la Région de multiplier par **2,5 sa production électrique d'ici 2030**. Une grande partie de cette énergie est exportée.

Plusieurs activités d'agri-énergie sont prévues sur le site comme des batteries de stockage, un data center de 2,5 hectares, un électrolyseur (production d'hydrogène) et 10 à 25 hectares de production mixte agri-énergie (fruits et légumes pour la restauration collective).

Horizéo serait installé dans la trajectoire de la Ligne à Haute Tension qui lie la France et l'Espagne, à proximité d'un transformateur électrique, tout près d'une parcelle de terrain (appartenant à un groupement forestier) utilisé notamment pour de la sylviculture intensive et pour la chasse. Il serait situé à une vingtaine de km de Bordeaux, la capitale régionale.

Un projet non consensuel

Parmi les élus favorables au projet, on retrouve le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Alain Rousset, et le maire de Saucats, Bruno Clément, mais ce projet est **loin de faire l'unanimité** parmi les élus, les associations environnementales et les citoyens. Le président du Conseil départemental, Jean-Luc Gleyze, se positionne contre en pointant le paradoxe qu'il y a à **développer les énergies renouvelables en détruisant pour cela des espaces naturels**. Alors que dans le même temps, l'Etat impose aux collectivités locales de limiter drastiquement l'artificialisation des sols pour développer leurs projets, dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité. Le président de la Communauté de communes de Montesquieu et conseiller départemental, Bernard Fath, est lui aussi très sceptique à cause du nombre très important d'arbres qui vont être sacrifiés et qui ne pourront plus jouer leur rôle dans **la captation du CO2, le pompage de l'eau (risque d'inondation) et l'impact plus global sur les écosystèmes (faune et flore)**. Comme un certain nombre, il attend d'avoir des réponses à ses questions de la part d'Horizéo avant de se prononcer définitivement. Les élus écologistes comme Nicolas Thierry (président du groupe écologiste à la Région) ou Pierre Hurmic (maire de Bordeaux) y sont également opposés. Tout comme la Sepanso, association de défense de l'environnement. Une pétition dénonçant ce projet a recueilli plus de 18 000 signatures. Le maire de Saucats, qui est favorable au projet, souhaite que les **risques**

d'inondations et d'incendie soient bien pris en compte, dans une zone qui a déjà connu des feux de forêts par le passé.

Les arguments en faveur de ce projet se retrouvent naturellement chez leurs promoteurs qui insistent sur les compensations prévues comme un reboisement conséquent à d'autres endroits de la région (au moins 2000 hectares). Ils indiquent également que la parcelle concernée ne représente **que 0,01 % de la superficie totale de la forêt des Landes** et que les habitants ne verront pas la différence car l'accès au public était interdit. Ils ne parlent pas d'artificialisation des sols car l'infrastructure est **réversible** (les panneaux sont démontables) et permettra de faire vivre la biodiversité sous les panneaux solaires. Les autres arguments sont d'ordre économiques : **l'électricité produite serait la moins chère** et Horizeo n'aura pas besoin de subventions publiques pour se développer. Enfin, ils insistent également sur les possibles retombés économiques, financières pour le territoire et les collectivités territoriales.

Procédure de débat public

Etant donné l'ampleur du projet et ses conséquences environnementales sur l'aménagement du territoire, il y a obligation de mener un débat public, transparent, mettant en lumière tous les enjeux et ses conséquences. C'est la commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, qui est chargée d'organiser cette procédure de débat au titre **du droit à l'information et à la participation citoyenne**.

Cette phase de débat va durer 4 mois au total, du **9 septembre 2021 au 9 janvier 2022**. Plusieurs événements vont être organisés dans ce cadre à différents endroits du territoire girondin dont **6 réunions publiques** à Bordeaux (09/09), Saucats (21/09), Pessac (14/10), Léognan (15/11), La Brède (18/11) et Mérignac (14/12).

Lors des deux premières réunions publiques à Bordeaux et Saucats, qui ont réunis respectivement 200 et 300 personnes, après avoir présenté et défendu leur projet, Engie, Neoen et RTE ont dû faire face à plusieurs interrogations et incompréhensions de la part du public comme par exemple sur le fait d'avoir privilégié de déboiser des hectares de forêts au lieu d'utiliser les toits des bâtiments ou des friches industrielles (terres déjà artificialisées). D'autres questions sont apparues comme la composition en métaux lourds des panneaux, pouvant générer **une pollution des sols** ou leur provenance (bien souvent d'Asie du Sud-Est) qui augmente considérablement **leur empreinte carbone**. Ces débats doivent permettre à terme de répondre à toutes les questions et de permettre aux citoyen.e.s de se faire un avis afin de prendre position de manière éclairée.

En mars 2022, une synthèse des arguments et positions des différentes parties sera publiée dans un rapport. À partir de là, les porteurs du projet auront trois mois pour acter leur décision de **poursuivre ou non le projet**, et annoncer dans quelle mesure ils comptent modifier leur projet initial en intégrant **les conclusions du débat public**.

Si l'Etat et les collectivités territoriales valident le projet présenté, les travaux pourront démarrer en 2024 après le raccordement électrique par RTE et **le parc photovoltaïque serait livré en 2027**.